



Succession tutelle et assurance vie

Par **figpot**, le **16/12/2012** à **14:12**

Bonjour,

Ma tante vient de décéder dont le tuteur était mon oncle (frère de ma tante). Elle avait souscrit une assurance vie dont le bénéficiaire est mon oncle . Ce contrat a été fait avant la mise sous tutelle.

Mon oncle a décidé de déshériter ma mère (soeur de ma tante décédée) et de conserver l'argent de l'assurance vie pour lui uniquement.

Y a t-il des recours possibles en montrant par exemple qu'il y a pu y avoir abus de faiblesse ?

Ensuite, concernant le patrimoine de ma tante : mon oncle minimise et tente de cacher des biens (terrains et autres...) pour éviter une répartition équitable en ce qui concerne le succession de base.

Y a t-il un recours possible et vers qui se tourner ?

Par avance, merci pour vos réponses.

Je reste à votre disposition pour toutes précisions.

Cordialement

Par **Laure11**, le **16/12/2012** à **18:05**

Bonjour,

La première chose à faire est de contacter un notaire très rapidement (soit le notaire de votre tante décédée, soit un notaire de votre choix). Dans la mesure où il y a des terrains, c'est obligatoire.

Cordialement.